

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 09 DEC. 2024*
- *publication le : 09 DEC. 2024*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 15h30 / Fin : 18h00
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	22/11/2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	22/11/2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Odile UHLRICH-MALLET – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	5	Franck FAVRE – procuration de Céline KERN-BORNÉ Odile UHLRICH-MALLET – procuration de Éric STRAUMANN Jean-Laurent KISTLER – procurations de Yann QUIQUANDON et Lionel ROUILLOU Hervé KRIEGER – procuration de Nicolas BRUTIN
Absents non représentés	3	Lucien MULLER – Christelle LEHRY – Christian ZIMMERMANN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

*Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme*

*Le Président,
Gérard HUG*

